

EXIGENCE DE FRANÇAIS POUR NON FRANCOPHONES

NOTE : À l'intention des candidats et candidates non francophones

OBJET : Vérification de la connaissance du français

Afin de favoriser la réussite des étudiants et étudiantes non francophones, l'Université Laval vérifie le niveau de connaissance du français de ces étudiants avant le début des études.

Selon les informations fournies lors du dépôt de votre demande d'admission, vous avez fait vos études primaires et secondaires dans une autre langue que le français. De ce fait, il nous faut connaître, avant votre arrivée, le niveau qui correspond à votre connaissance de la langue française, puisque la réussite aux cours de votre programme est étroitement liée à cette connaissance.

Nécessité de faire le *Test de français international (TFI)*

Nous vous demandons donc de vous présenter, dès que possible, au *Test de français international (TFI)*, un outil d'évaluation linguistique reconnu et offert mondialement. Vous trouverez à l'adresse suivante les coordonnées d'un centre situé dans votre région : <http://www.etscanada.ca/>, ou depuis l'extérieur du Canada à : <http://www.ea.etsglobal.org/ea/tests/tfi-test/>.

Si vous êtes détenteur d'un grade universitaire décerné par un établissement de langue française, il est probable que vous n'aurez pas à vous soumettre à la passation du TFI. Veuillez alors en informer votre direction de programme.

Transmission du résultat

Une fois que vous aurez passé ce test, vous devez demander à *ETS Canada* de transmettre votre résultat au Bureau de registraire de l'Université Laval à l'adresse documentsadmission@reg.ulaval.ca . Pour être considéré valide, le test doit avoir été passé au cours des deux dernières années.

<http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/polfrannov2004.pdf>.

Si votre résultat est inférieur à la condition énoncée dans votre offre d'admission, des cours de français pourraient vous être exigés en scolarité préparatoire. Dans le cas où ces cours représentent une année d'études et que vous avez déjà une scolarité préparatoire d'une année ou de près d'une année de cours qui vous est demandée, vous recevriez alors une offre d'admission pour le programme de *Certificat en français langue étrangère*.

Si votre niveau de connaissance du français le permet, il se peut que certains cours de français puissent être suivis en même temps que les cours offerts dans votre programme.

Meilleures salutations depuis l'Université Laval (Québec, Canada).

La Direction des études de la Faculté des sciences et de génie.